

DEMANDE D'EMPLACEMENT SUR LES MARCHES

PÉRIGUEUX
capitale du
PÉRIGORD

Ce formulaire constitue une demande qui ne vaut en aucun cas autorisation

MARCHES ALIMENTAIRES

- PLACE DE LA CLAUTRE (mercredi et samedi matins)
- RUE DU SERMENT (mercredi et samedi matins)
- PLACE DU CODERC (tous les matins y compris le dimanche)
- PLACE SAINT SILAIN (mercredi et samedi matins)
- PLACE DE L'ANCIEN HOTEL DE VILLE (mercredi et samedi matins)
- PLACE DE VERDUN (mardi et vendredi matins)
- PLACE DE LA CITE (samedi, dimanche matins et jours fériés)

MARCHES NON ALIMENTAIRES

- PLACE BUGEAUD (mercredi)
- ESPLANADE BADINTER (mercredi)

RENSEIGNEMENTS CONCERNANTS LE DEMANDEUR

Nom et prénom :

Nom de la Société :

Adresse complète :

.....

N° de téléphone :

Email :

TYPE DE COMMERCE

Activité(s) précise(s) exercée(s) :

Précisez les denrées / articles que vous allez vendre :

Moyens utilisés (tables, remorques.....) :

Dimensions du stand :

Longueur : Profondeur :

Observations éventuelles :

Fait à, le

Signature

*Document à retourner dument complété et signé à : Hôtel de Ville de Périgueux –
Secrétariat Général - Services des Places et Marchés*



JUSTIFICATIFS A FOURNIR

- **1 – Commerçant non sédentaire :**
 - ✓ extrait d'inscription au registre du commerce de moins de trois mois ;
 - ✓ carte de commerçant non sédentaire ou attestation provisoire ;
 - ✓ déclaration d'activité délivrée par la D.D.C.S.P.P anciennement D.S.V pour la fabrication de produits alimentaires contenant des denrées d'origine animales ;
 - ✓ assurance en cours de validité.

- **2 – Artisan :**
 - ✓ extrait d'inscription au registre des métiers de moins de trois mois ;
 - ✓ carte de commerçant non sédentaire ou attestation provisoire ;
 - ✓ déclaration d'activité délivrée par la D.D.C.S.P.P anciennement D.S.V pour la fabrication de produits alimentaires contenant des denrées d'origine animales ;
 - ✓ assurance en cours de validité.

- **3 – Producteur agricole :**
 - ✓ carte d'inscription à la mutualité sociale agricole en cours de validité ;
 - ✓ assurance en cours de validité.

- **4 – Auto-entrepreneur :**
 - ✓ copie de l'avis de situation au répertoire SIREN de moins de 3 mois ;
 - ✓ carte de commerçant non sédentaire ;
 - ✓ déclaration d'activité délivrée par la D.D.C.S.P.P anciennement D.S.V pour la fabrication de produits alimentaires contenant des denrées d'origine animales ;
 - ✓ assurance en cours de validité.

